



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Quarante-sixième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat*

Résumé

À sa quarante-sixième réunion, tenue à Addis-Abeba du 19 au 22 août 2024, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après, le Groupe d'experts) a analysé les progrès réalisés dans l'exécution de ses activités prévues pour 2024-2025. Pendant cette réunion, des vues ont été échangées avec le Président du Groupe des pays les moins avancés concernant les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui, ainsi qu'avec des représentants du Fonds vert pour le climat et des organisations concernées sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés. Le présent rapport contient des informations sur : l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités menées par le Groupe d'experts à l'appui des pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux du Groupe d'experts ; la collaboration de celui-ci avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organisations pertinentes.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue, car la compilation des informations a pris plus de temps que prévu.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
Groupe d'experts	Groupe d'experts des pays les moins avancés
OMM	Organisation météorologique mondiale
outil de suivi et d'évaluation des progrès	outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger le mandat actuel du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹. Le Groupe d'experts a été chargé par la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris de s'acquitter notamment des tâches suivantes² :

a) Soutenir l'exécution du programme de travail en faveur des pays les moins avancés ;

b) Fournir aux pays les moins avancés (PMA) un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation ;

c) En collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat (FVC), fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir un financement du FVC afin d'élaborer et d'exécuter des PNA ;

d) Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA en vue de surmonter les difficultés rencontrées par les pays en développement parties pour accéder au financement et à l'appui du FVC aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, et soumettre ces recommandations au Comité permanent du financement (CPF) pour examen ;

e) Mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA³ en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;

f) Mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment établir des rapports de synthèse afin de prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement et de contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

g) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national (CDN) ;

h) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation, les centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans le cadre de l'exécution de son programme de travail.

2. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus⁴.

3. Le Groupe d'experts est chargé de rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions⁵.

¹ Décision 15/CP.26, par. 1.

² En application des décisions 5/CP.7, 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.10, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 19/CP.21, 16/CP.24, 7/CP.25, 15/CP.26, 9/CP.27, 10/CP.27, 11/CMA.1, 19/CMA.1, 11/CMA.4 et 2/CMA.5.

³ Groupe d'experts des PMA, 2012, *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_technical_guidelines_FR.pdf.

⁴ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁵ Décision 6/CP.16, par. 3.

II. Quarante-sixième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Travaux

4. À sa quarante-sixième session, tenue à Addis-Abeba du 19 au 22 août 2024, le Groupe d'experts a passé en revue les questions suivantes : l'aide à apporter aux PMA pour l'élaboration et l'exécution des PNA ; la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ; la mise au point du texte définitif du guide technique sur l'exécution des PNA ; l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA ; l'élaboration de directives techniques sur l'exécution des PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA ; le suivi et le contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA ; le dialogue et la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM concernant l'accès des PMA au financement ; les moyens d'aider les PMA à mettre en application effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ; la mise à jour de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (outil de suivi et d'évaluation des progrès) ; l'organisation de manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA ; la collaboration avec d'autres organes et organisations en vue d'apporter un appui aux PMA ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre de ses travaux ; l'ordre de priorité de ses activités pendant la période 2024-2025.

5. Le Groupe d'experts a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion et à diriger un débat sur les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui. Il s'est en outre entretenu avec des représentants du FVC, du FEM et de ses agents de réalisation ainsi que d'organisations compétentes pour examiner l'appui à fournir aux PMA.

6. Le Groupe d'experts a désigné comme coordonnateurs les membres ci-après et les a chargés de s'acquitter de mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu'il menait en collaboration avec d'autres organes constitués :

a) Dominique Auger (Canada), Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), Mokoena France (Lesotho) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Maaïke Willemsen (Royaume des Pays-Bas), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et du CPF sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Dominique Auger, Kenel Delusca et Richard Mfumu Lungu (Zambie), pour les travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;

d) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia (Tuvalu), pour les travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation) ;

e) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi), pour les travaux relevant du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi) ;

f) Laurie Ashley (États-Unis d'Amérique), Fredrick Manyika et Idrissa Semde (Burkina Faso), pour les travaux menés avec le CPF et les contributions au programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;

g) Laurie Ashley, Buddi Sagar Poudel (Népal) et Maaïke Willemsen, pour les travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

h) Laurie Ashley, Adao Soares Barbosa, Idrissa Semde et Caoimhe Sweeney (Irlande), au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

i) Caoimhe Sweeney et Benon Yassin, au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

j) Gabriel Kpaka (Sierra Leone), Richard Mfumungu et Mery Yaou, pour les travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

7. La liste des membres du Groupe d'experts au 22 août 2024 est reproduite à l'annexe I.

B. Activités intersessions

8. Le Groupe d'experts a pris acte des activités menées depuis sa quarante-cinquième session. Il s'agit notamment des activités suivantes :

a) L'organisation de l'Expo PNA 2024⁶, dans le cadre de laquelle une formation sur les PNA a été dispensée aux pays en développement, et d'une réunion d'experts des Parties, tenue à Dacca du 22 au 25 avril 2024 pour évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA⁷ ;

b) L'organisation d'une réunion virtuelle avec les secrétariats du Conseil du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM en vue de trouver des solutions pour aider les PMA à mettre rapidement en œuvre des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA⁸ ;

c) La réalisation d'enquêtes auprès des PMA (entités à accès direct, autorités nationales désignées au titre du FVC et équipes chargées des PNA) sur leur expérience et les difficultés qu'ils éprouvaient à entamer ou à mener à bien la procédure d'accréditation de leurs entités à accès direct, ainsi que les obstacles qui empêchaient ces entités d'accéder aux fonds affectés à l'exécution des PNA ;

d) L'organisation, le 28 mars et le 16 juillet 2024, de téléconférences avec les membres du Groupe d'experts pour s'entretenir, entre autres, des préparatifs de l'Expo PNA 2024, de la réunion d'experts des Parties chargée d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des PNA, de la formation sur les PNA à l'intention des pays en développement et de la stratégie du Groupe d'experts concernant la soixantième session des organes subsidiaires et sa participation à cette session ;

e) La poursuite des dialogues nationaux sur les PNA, tenus en ligne et en présentiel, en vue de fournir aux PMA des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des PNA ;

f) La participation aux préparatifs des réunions et des manifestations tenues dans le cadre de la soixantième session des organes subsidiaires, notamment l'organisation d'une manifestation parallèle consacrée aux travaux du Groupe d'experts en matière d'appui aux PMA et la participation à la réunion préparatoire du Groupe des PMA, à la dixième réunion du Groupe de facilitation, à la septième réunion du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, à une manifestation parallèle du Comité de l'adaptation consacrée à l'appui au Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et à la consultation sur la mobilisation des jeunes dans le cadre des PNA menée par la Commission mondiale sur l'adaptation ;

g) L'organisation des réunions du sous-groupe chargé des directives techniques relatives aux PNA et du sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA qui se tiendront pendant la soixantième session des organes subsidiaires ;

⁶ Voir <https://expo.napcentral.org/2024>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/event/nap-assessment-mtg-2024>.

⁸ Conformément à la demande formulée au paragraphe 83 du document FCCC/SBI/2023/21.

h) La mise à jour de la plateforme NAP Central, qui fait office de référentiel des PNA, et la gestion des informations et connaissances relatives aux PNA.

9. En outre, le Groupe d'experts s'est réuni le 18 août 2024 pour débattre en profondeur de l'amélioration de la stratégie relative aux ateliers de rédaction de PNA et de l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA. Il s'est penché sur le PNA 3.0⁹, et en particulier sur l'amélioration de l'efficacité de l'appui financier et technique fourni aux PMA pour élaborer et exécuter les PNA, la cohérence des activités menées et la collaboration entre les entités qui fournissent l'appui.

C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation¹⁰

1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

10. Le Groupe d'experts a noté ce qui suit : au 24 septembre 2024, 22 PMA avaient élaboré des PNA et les avaient soumis sur la plateforme NAP Central¹¹, deux d'entre eux ayant élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et d'autres produits pertinents¹² ; 18 étaient en train d'élaborer leur PNA et prévoyaient de le soumettre en 2024-2025¹³ ; quatre n'avaient pas encore commencé à élaborer le leur¹⁴. Un PMA n'avait pas encore communiqué d'informations au sujet de son PNA¹⁵ et un autre était en train de mettre à jour le sien¹⁶. La figure 1 montre le nombre cumulé de PNA soumis par les PMA depuis 2015 ; aucun nouveau PNA n'a été soumis en 2024 (au 24 septembre). La figure 2 montre l'état d'avancement de l'élaboration des PNA pour tous les PMA.

⁹ Le deuxième examen quinquennal des progrès accomplis dans le cadre des PNA s'est achevé à la vingt-neuvième session de la COP. Le PNA 3.0, présenté par le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de l'Expo PNA 2024, concerne donc le troisième cycle et porte sur les PNA porteurs de transformation qui permettent d'attirer et d'obtenir des financements provenant d'une plus grande variété de canaux et de dispositifs, l'objectif étant d'accélérer la réalisation des objectifs d'adaptation. Le PNA 3.0 fait pendant au CDN 3.0 en ce qui concerne les ambitions en matière de climat.

¹⁰ On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/node/747>.

¹¹ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse <https://napcentral.org/submitted-naps>.

¹² Cambodge et Népal. Voir <https://napcentral.org/sectoral-naps>.

¹³ Comores, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

¹⁴ Angola, Djibouti, Îles Salomon et Yémen.

¹⁵ Afghanistan.

¹⁶ Burkina Faso.

Figure 1
Nombre cumulé de plans nationaux d'adaptation soumis par les pays les moins avancés depuis 2015, au 24 septembre 2024

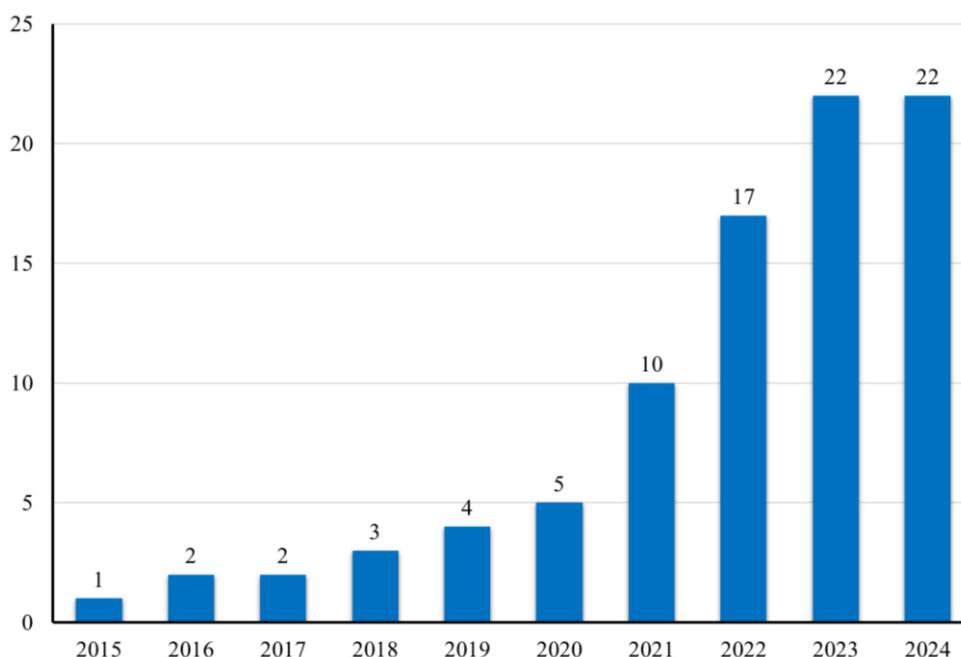
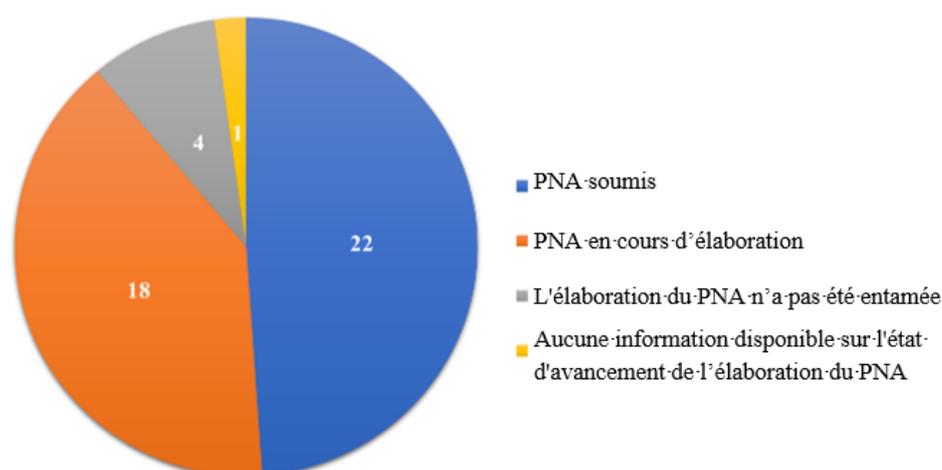


Figure 2
État d'avancement de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation par les pays les moins avancés, au 24 septembre 2024



11. Le Groupe d'experts a en outre noté qu'au 24 septembre 2024, 21 des 22 PMA qui avaient soumis leur PNA¹⁷ avaient aussi élaboré et soumis des propositions en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cambodge, de l'Éthiopie, de Kiribati, du Libéria, de Madagascar, du Népal, du Niger, de la Sierra Leone, du Soudan, du Tchad, du Timor-Leste et du Togo avaient été approuvées par le FVC aux fins de leur financement.

¹⁷ Tous les pays cités dans la note de bas de page 11, à l'exception de la République centrafricaine.

2. Progrès accomplis concernant l'appui fourni

12. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions relatives à l'élaboration de PNA soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), lequel peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays¹⁸, et du Fonds pour les PMA (géré par le FEM).

Tableau 1

État d'avancement des propositions soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, au 24 septembre 2024

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC	Afrique	54 (35)	40 (25)	38 (24)
	Asie et Pacifique	39 (9)	33 (7)	30 (5)
	Europe orientale	12	10	10
	Amérique latine et Caraïbes	43 (1)	30 (1)	29 (1)
Total		148 (45)	113 (33)	107 (30)
Fonds pour les PMA	Afrique	8	8	6
	Asie et Pacifique	1	1	1
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	0
Total		9	9	7

Notes : 1) Les nombres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses ; 2) on trouvera un tableau plus détaillé, assorti de listes des pays soumissionnaires, à l'adresse https://napcentral.org/accessing_funding_for_NAPs.

13. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts continue d'offrir aux PMA une aide directe et un appui par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA en vue de les aider à élaborer et à exécuter plus rapidement leur PNA (voir sect. III). Plusieurs organisations continuent d'offrir aux PMA un appui technique à l'élaboration et à l'exécution des PNA (voir sect. III.B) et de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA (voir sect. III.B.3).

D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés

14. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation, en juin 2024, par le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA d'un financement non remboursable au titre du Fonds pour les PMA d'un montant de 203 millions de dollars des États-Unis visant à subventionner 12 projets¹⁹ et deux programmes²⁰. Les 12 projets portent sur des mesures

¹⁸ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC.

¹⁹ Les projets sont exécutés dans les pays suivants : Angola, Cambodge, Comores, Gambie, Guinée, République démocratique populaire lao, Tchad, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe (deux projets), Sierra Leone et Somalie.

²⁰ Un programme mondial axé sur l'innovation au service de l'adaptation, qui est actuellement mené en Éthiopie, au Lesotho, au Malawi et en Somalie ; un programme régional à l'appui de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara, qui vise à générer des retombées positives en matière d'adaptation ainsi que des retombées positives sur l'environnement mondial, notamment en ce qui

d'adaptation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des services d'information sur le climat, des zones côtières, de la gestion des risques de catastrophe, des systèmes d'alerte précoce, des solutions fondées sur la nature, des transports, des zones urbaines et de l'eau.

15. Au 20 juin 2024, un financement non remboursable d'un montant de 463,99 millions de dollars, dont 455,32 millions destinés à financer des projets nationaux et 8,67 millions destinés à financer des programmes mondiaux ou régionaux visant à faciliter l'exécution des politiques et stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques (par exemple, les PNA, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les CDN), avait été approuvé au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources du FEM (2022-2026).

III. Activités en cours et prochaines étapes

A. Aide directe aux pays

1. Appui offert aux pays les moins avancés afin de les aider à exécuter leurs plans nationaux d'adaptation

16. Le Groupe d'experts a pris note des progrès réalisés par les PMA dans le cadre de l'initiative visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA, au titre de laquelle il aide ces pays à élaborer des idées de projets²¹ en vue de mettre en œuvre des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA et à obtenir un financement du Fonds pour l'adaptation, du FVC ou du FEM par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA. Au 31 juillet 2024, 40 PMA avaient élaboré 92 idées de projets, dont six seulement avaient donné lieu à des propositions ou à des notes de cadrage. Cinq de ces six idées avaient été soumises pour financement au FVC ou au FEM²². Sur les 86 idées de projet restantes, 25 ont été intégrées dans d'autres projets d'adaptation en cours ou prévus.

17. Le Groupe d'experts est convenu que les actions ci-après devraient être menées entre août 2024 et le premier trimestre 2025 afin d'aider les PMA à mettre en application les politiques, projets et programmes définis dans leur PNA :

a) Organiser, en 2024, des ateliers régionaux de rédaction, sous réserve de la disponibilité des ressources, pour aider les PMA à élaborer de nouvelles idées de projets en vue de soumettre des propositions de financement ;

b) Mettre à jour le document technique sur le recensement des sources de financement des mesures d'adaptation à l'intention des PMA²³ afin d'y inclure des ressources autres que celles disponibles au titre du Mécanisme financier ;

c) Inviter les partenaires d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM à déterminer, à partir d'une compilation d'idées de projets liés à l'adaptation dans les PMA²⁴, celles qu'ils peuvent contribuer à transformer en propositions de projet complètes en vue de leur soumission pour financement, et à communiquer cette information au Groupe d'experts ;

concerne la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques, la dégradation des terres, et qui est mené au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, en Somalie et au Tchad et financé par le Fonds pour les PMA et la Caisse du FEM.

²¹ Les idées de projets sont destinées à être transformées en propositions de projet complètes en vue de leur soumission pour financement, avec le soutien des partenaires d'exécution choisis par les pays.

²² Par le Bhoutan (FEM), la République centrafricaine (FVC), Madagascar (FVC), le Rwanda (FEM) et le Togo (FVC).

²³ Groupe d'experts, 2023, *Mapping of relevant sources of finance for climate change adaptation for the least developed countries* (Recensement des sources appropriées de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'intention des PMA). Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/640273>.

²⁴ La compilation d'août 2024 est disponible à l'adresse <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

d) Inviter les partenaires d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM à envisager la possibilité de regrouper les projets qui portent sur des questions communes ou analogues dans des initiatives régionales ou multinationales en vue de mettre en commun les ressources et de rationaliser les efforts ;

e) Faire connaître aux PMA tous les guichets et modalités de financement disponibles et applicables au titre du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM aux fins de l'exécution des PNA ;

f) Faciliter l'apprentissage et l'échange entre les pays en ce qui concerne l'exécution des PNA lors de l'Expo PNA 2025 et d'autres manifestations ;

g) Engager les PMA à faciliter la participation aux dialogues nationaux sur les PNA de toutes les parties prenantes qui interviennent dans le processus d'élaboration des projets (par exemple, les équipes chargées des PNA, les autorités nationales désignées au titre du FVC, les autorités désignées au titre du Fonds pour l'adaptation, les centres de liaison opérationnels du FEM, les partenaires d'exécution et les entités de financement) ;

h) Poursuivre les dialogues nationaux sur les PNA, avec l'appui du secrétariat et de ses centres régionaux de collaboration.

2. Renforcement de l'appui direct apporté aux pays les moins avancés pour les aider à élaborer et à mettre à jour leurs plans nationaux d'adaptation

18. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis pour aider les PMA à élaborer et à soumettre leur PNA, notamment dans le cadre de l'initiative Open NAP²⁵, de l'initiative sur les données des PNA²⁶ et du groupe de travail technique sur les PNA, ainsi que par l'intermédiaire d'une aide à la rédaction, de dialogues avec les pays et de l'examen des projets de PNA et des PNA actualisés, et a décidé de continuer à aider les PMA afin qu'ils puissent achever leur PNA avant la fin de 2025.

19. Le Groupe d'experts a noté qu'au 24 septembre 2024, sur les 18 PMA qui étaient en train d'élaborer des PNA²⁷, 16 avaient approuvé des projets au titre du Programme de préparation du FVC²⁸, dont quatre avaient été approuvés aux fins de leur financement au titre du FVC en 2020, trois en 2021, deux en 2022, un en 2023 et deux en 2024. Il a également noté qu'il fallait en moyenne trois ans pour que les pays exécutent leurs projets au titre du Programme de préparation du FVC et que la plupart des pays publiaient leur PNA à la fin du projet.

20. Le Groupe d'experts a continué d'examiner les difficultés auxquelles étaient confrontés les PMA qui n'avaient pas encore commencé à élaborer leur PNA²⁹. On trouvera à l'annexe II des informations sur les activités menées par ces PMA pour entamer l'élaboration de leur PNA.

21. Le Groupe d'experts a noté que, si la plupart des PMA disposaient déjà des informations nécessaires à l'élaboration de leur premier PNA grâce aux évaluations des risques et des vulnérabilités menées à bien ou en cours, le principal obstacle rencontré était le manque de ressources financières nécessaires à l'exécution des principales activités liées à l'élaboration du PNA et à la mise au point de sa version définitive, telles que la facilitation de la participation de plusieurs parties prenantes au processus, la réalisation d'un examen national et la validation du projet de PNA, ainsi que la publication et la diffusion du PNA.

²⁵ Voir <https://napcentral.org/open-naps>.

²⁶ Voir document FCCC/SBI/2022/18.

²⁷ Voir note de bas de page 13.

²⁸ Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

²⁹ Voir note de bas de page 14.

22. Le Groupe d'experts est convenu que les actions ci-après devraient être menées après la quarante-sixième réunion du Groupe d'experts afin de renforcer l'aide apportée aux PMA pour qu'ils puissent élaborer leurs PNA avant la fin de 2025 :

a) Continuer de faire savoir aux PMA et aux partenaires chargés d'exécuter les projets au titre du Programme de préparation du FVC que les PNA devraient être soumis avant la fin de l'année 2025, notamment en chargeant le Président du Groupe des PMA de diffuser cette information ;

b) Engager les partenaires chargés d'exécuter les projets au titre du Programme de préparation du FVC à aider les PMA, à leur demande, à ajuster les plans de travail associés à leurs projets afin de garantir que les PNA soient soumis avant la fin de 2025 ;

c) Se mettre en relation avec le secrétariat du FVC pour veiller à ce que les PMA soient autorisés à réviser les plans de travail associés à leurs projets au titre du Programme de préparation du FVC afin de garantir que les PNA soient soumis avant la fin de 2025 ;

d) Continuer de fournir aux PMA les informations et les données nécessaires à l'élaboration des PNA, notamment en rédigeant une note technique consacrée à l'initiative sur les données des PNA afin d'en améliorer l'utilisation par les PMA ;

e) Collaborer avec le Président du Groupe des PMA afin de renforcer les efforts déployés par le Groupe d'experts et les organisations concernées pour aider les PMA à élaborer leur premier PNA en tirant parti de toutes les modalités disponibles, par exemple l'initiative Open NAP.

3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

23. Le Groupe d'experts s'est félicité du dialogue de haut niveau et porteur de changements sur les PNA et de la formation sur les PNA (voir par. 35) organisés dans le cadre de l'Expo PNA 2024. Lors de ce dialogue, organisé par le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les participants ont formulé les principes permettant de parvenir à une adaptation porteuse de transformation dans le cadre des PNA³⁰ et souligné qu'il était important d'élaborer des PNA susceptibles d'attirer des fonds provenant de différentes sources pour faciliter leur exécution.

24. Le Groupe d'experts a souligné qu'il était important de diffuser des informations sur le financement de l'adaptation disponible auprès des PMA et décidé de poursuivre la mise à jour de son document technique sur le recensement des sources de financement pour l'adaptation dans les PMA afin de prendre en compte les sources autres que celles du Mécanisme financier.

25. Le Groupe d'experts a également décidé d'organiser une manifestation parallèle à la vingt-neuvième session de la COP afin de partager des informations sur les travaux qu'il menait avec les PMA et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de mieux faire connaître ses ressources et de les utiliser et d'aider ainsi les PMA à progresser dans l'élaboration et l'exécution de leurs PNA. Il a demandé au secrétariat de l'aider à approfondir sa collaboration avec les PMA dans le cadre des dialogues nationaux sur les PNA et d'autres activités.

4. Liste d'experts originaires des PMA

26. Le Groupe d'experts a noté qu'au 24 septembre 2024, 42 experts figuraient sur sa liste d'experts des PNA originaires des PMA³¹. Il est convenu de continuer à communiquer aux PMA et aux organisations concernées des informations sur cette liste et de promouvoir son utilisation dans le cadre de l'exécution des activités en lien avec les PNA.

³⁰ Voir <https://expo.napcentral.org/2024/sessions/conclusion-transformational-dialogue-next-steps>.

³¹ Voir <https://napcentral.org/roster-of-experts>.

B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Directives techniques pour l'exécution des plans nationaux d'adaptation

27. Le Groupe d'experts a examiné un avant-projet du guide technique sur l'exécution des PNA. Il a décidé que le guide devrait porter essentiellement sur l'exécution des PNA à l'aide des ressources disponibles au titre du Mécanisme financier. Il a également décidé d'examiner le projet final du guide une fois qu'il sera achevé, notamment en vue de s'assurer que le contenu est cohérent avec celui des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA et de veiller à ce qu'il soit concis et facilement compréhensible par les PMA.

2. Actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

28. Le Groupe d'experts s'est penché sur son approche de l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA. L'approche suit les étapes du cycle d'adaptation (évaluation des incidences, des vulnérabilités et des risques ; planification ; mise en œuvre ; suivi, évaluation et apprentissage). Elle tient également compte des dispositions institutionnelles, du financement, des travaux de recherche et de l'observation systématique nécessaires à la facilitation de la planification et de l'exécution des mesures d'adaptation dans les PMA.

29. Le Groupe d'experts est convenu de prendre en considération les éléments ci-après dans le cadre de l'actualisation des directives :

a) Les meilleures données scientifiques disponibles, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation et de gestion des risques, comme indiqué dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC³² ;

b) La mise en correspondance avec les cibles thématiques de l'objectif mondial en matière d'adaptation et la promotion de mesures d'adaptation qui soient cohérentes et permettent de répondre aux besoins de développement locaux et nationaux ;

c) L'intégration d'informations sur le financement des PNA provenant de diverses sources de financement de l'adaptation, notamment le Mécanisme financier, les sources internationales, les budgets des autorités nationales, sectorielles et locales, les financements bilatéraux, les fondations, le secteur privé et les mécanismes de financement novateurs ;

d) Les principes permettant de parvenir à une adaptation porteuse de transformation dans le cadre des PNA élaborés lors de Expo PNA 2024 (voir par. 23), qui servent de toile de fond au PNA 3.0 (voir par. 9).

30. Le Groupe d'experts a aussi décidé d'organiser régulièrement des réunions en ligne entre ses membres pour examiner les questions relatives à l'actualisation des directives et de diriger l'application des celles-ci au moment de leur actualisation en vue repérer les domaines devant être précisés.

3. Suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des plans nationaux d'adaptation

31. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA qui étaient en cours d'élaboration, notamment sur les thèmes suivants :

a) Les techniques d'adaptation à faible émission de carbone dans un monde en évolution, par la Fédération internationale des architectes paysagistes ;

³² Conformément à la décision [2/CMA.5](#), par. 47.

b) La promotion des synergies entre les mesures visant à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et les mesures d'adaptation aux changements climatiques, par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en collaboration avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ;

c) Les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de résilience face à ces changements qui sont adaptés aux enfants, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;

d) La transformation des systèmes d'eau urbains au service de la résilience et de la sécurité dans le contexte des changements climatiques, par l'Université de Pennsylvanie ;

e) Le financement du risque, par l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ;

f) Le renforcement du rôle des services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la mobilisation des moyens de financement de l'action climatique au niveau national, par l'OMM.

32. Le Groupe d'experts a engagé les organisations mentionnées au paragraphe 31 à attendre la publication de la version actualisée des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA avant d'achever leurs suppléments, l'objectif étant de garantir la cohérence du contenu.

4. Formations sur les plans nationaux d'adaptation

33. Le Groupe d'experts a constaté qu'il était essentiel de renforcer les capacités des PMA afin de les aider à exécuter leur PNA, en particulier à élaborer des projets découlant des mesures d'adaptation définies dans leur PNA, à accéder plus facilement aux financements, à aligner les flux de financement sur leur PNA, à coordonner les institutions nationales chargées de mobiliser des fonds et d'y accéder et d'exécuter les projets relatifs à l'adaptation, et à améliorer la gestion des données.

34. Le Groupe d'experts est convenu d'organiser, en 2024, sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers régionaux de rédaction visant à aider davantage les PMA à exécuter leurs PNA.

35. Le Groupe d'experts a pris note de la formation sur les PNA³³ qui a eu lieu pendant l'Expo PNA 2024 et qui était organisée en collaboration avec le Comité de l'adaptation. Cette formation était axée sur les moyens d'améliorer l'accès au financement et la mobilisation des fonds, sur l'élaboration et l'utilisation d'outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et sur la prise en compte des besoins des groupes et populations vulnérables, notamment des femmes, des jeunes et des populations locales, dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des PNA. Le Groupe d'experts a décidé d'intégrer le contenu et les enseignements tirés de cette formation dans les formations à venir.

5. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation et ses sous-groupes

36. Le Groupe d'experts a constaté que le groupe de travail technique sur les PNA avait continué d'apporter son concours à l'élaboration du guide technique sur l'exécution des PNA et à l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, et de coordonner la fourniture d'une assistance technique aux PMA.

37. Le Groupe d'experts a également pris note des progrès réalisés par deux des quatre sous-groupes du groupe de travail technique sur les PNA :

a) Le sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA s'est réuni en présentiel à la soixantième session des organes subsidiaires pour discuter d'idées de projets liés à l'adaptation rédigées par des PMA et pour examiner comment les organisations peuvent aider les PMA à développer davantage ces idées et à les soumettre pour financement. Le Président du Groupe d'experts a de nouveau invité les organisations à déterminer, à partir de

³³ Voir <https://expo.napcentral.org/2024/programme>.

la compilation d'idées de projets liés à l'adaptation mentionnée au paragraphe 17 c), celles qu'elles peuvent contribuer à transformer en propositions de projet complètes en vue de leur soumission pour financement ;

b) Le sous-groupe chargé des directives techniques relatives aux PNA s'est réuni en présentiel à la soixantième session des organes subsidiaires pour examiner les éléments susceptibles d'être ajoutés lors de l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA. Il a proposé plusieurs mesures, notamment l'organisation d'une réunion de scientifiques du GIEC et d'experts en risques climatiques sur l'élaboration et l'application de scénarios de risques climatiques et d'approches fondées sur les risques, l'analyse des cibles thématiques de l'objectif mondial en matière d'adaptation, le lancement d'une initiative Open NAP mondiale aux fins de l'application des directives actualisées, la définition, en collaboration avec les principales entités de financement, d'éléments d'une stratégie d'investissement spécialement adaptée aux exigences et aux bonnes pratiques de chaque fonds, l'organisation de discussions en ligne sur des sujets précis couverts dans les directives.

38. Le Groupe d'experts a également pris note des discussions tenues par les sous-groupes et a décidé de continuer à associer tous les sous-groupes à l'exécution de son programme de travail pour 2024-2025³⁴.

C. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

39. Le Groupe d'experts a examiné le document technique sur l'outil actualisé de suivi et d'évaluation des progrès³⁵, document qui vise à accroître le recours à cet outil aux niveaux international et national. Il est convenu de mettre à jour le document, d'ici à octobre 2024, afin d'y faire figurer des exemples pratiques de l'application de l'outil.

40. Le Groupe d'experts a pris note de la mise à jour de l'outil de suivi des PNA sur la plateforme NAP Central³⁶, qui présente des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des PNA par les pays en développement.

41. En outre, le Groupe d'experts a relevé que des informations avaient été recueillies auprès des Parties, au moyen du questionnaire en ligne sur les PNA³⁷, et des organes constitués et des organisations pertinentes concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et qu'elles viendront éclairer l'élaboration du rapport 2024 sur l'état d'avancement des PNA.

D. Collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant l'accès au financement

1. Fonds vert pour le climat

42. Le Groupe d'experts a observé qu'au 24 septembre 2024, 22 PMA³⁸ avaient achevé et soumis leurs programmes de pays à l'intention du FVC, lesquels contiennent des informations sur les priorités d'un pays en matière de changements climatiques, notamment une liste des projets qu'il souhaite élaborer avec le FVC.

³⁴ Qui figure à l'annexe III du document [FCCC/SBI/2024/5](https://www.unfccc.int/node/640432).

³⁵ Groupe d'experts des PMA, 2015, *Monitoring and assessing progress, effectiveness and gaps under the process to formulate and implement National Adaptation Plans: The PEG M&E tool*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/640432>.

³⁶ Disponible à l'adresse <https://napcentral.org/nap-tracking-tool>.

³⁷ Disponible à l'adresse <https://napcentral.org/nap-questionnaire>.

³⁸ Bangladesh, Burundi, Cambodge, Gambie, Guinée, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Libéria, Mali, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.

43. Le Groupe d'experts a en outre constaté qu'au 24 septembre 2024, 15 des 70 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans des PMA (voir le tableau 2). Il a relevé que 7 de ces 15 entités nationales n'avaient pas encore eu accès aux financements du FVC pour des projets et programmes de lutte contre les changements climatiques, mais que 3 d'entre elles³⁹ avaient bénéficié d'une aide à la rédaction de projets par l'intermédiaire du mécanisme de financement de la préparation des projets du FVC.

Tableau 2

Entités à accès direct des PMA accréditées auprès du Fonds vert pour le climat au 24 septembre 2024

<i>Pays</i>	<i>Entité accréditée</i>	<i>Envergure des projets visés par l'accréditation^a</i>	<i>Nombre de projets approuvés</i>	<i>Financement (en millions de dollars É.-U.)</i>
Bangladesh	Infrastructure Development Company Limited	Moyenne	1	256,48
Bangladesh	Fondation Palli Karma-Sahayak	Petite	3	76,84
Bénin	Fonds national pour l'environnement et le climat	Micro	1	9,39
Cambodge	National Committee for Sub-National Democratic Development	Micro	0	-
Éthiopie	Ministère des finances	Petite	1	45,00
Népal	Alternative Energy Promotion Centre	Petite	1	21,13
Népal	National Trust for Nature Conservation	Micro	0	-
Népal	Nepal Investment Mega Bank Limited	Moyenne	0	-
Rwanda	Ministère de l'environnement	Petite	2	71,85
Sénégal	Centre de surveillance écologique	Micro	2	17,58
Sénégal	Banque agricole du Sénégal	Petite	0	-
Ouganda	Ministère de l'eau et de l'environnement	Petite	0	-
République-Unie de Tanzanie	CRDB Bank PLC	Moyenne	1	100,00
Zambie	Development Bank of Zambia	Moyenne	0	-
Zambie	Zambia National Commercial Bank PLC	Petite	0	-

^a Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets de taille « moyenne » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « micro », « petite » ou « moyenne », mais elles ne peuvent le faire pour des projets ou des activités de programme de plus grande envergure (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars ; grande = 250 millions de dollars ou plus).

44. Compte tenu de l'expérience des PMA et des difficultés qu'ils ont à entamer ou à mener à bien la procédure d'accréditation de leurs entités à accès direct, et des difficultés que ces entités éprouvent s'agissant d'avoir accès aux financements du FVC leur permettant d'exécuter leur PNA, le Groupe d'experts a approuvé les recommandations ci-après, que le CPF pourra appliquer pour rédiger ses directives à l'intention du FVC⁴⁰ :

a) La COP devrait inviter le secrétariat du FVC à favoriser le renforcement de la collaboration entre les entités à accès direct accréditées et les autorités des PMA, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement du FVC pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

b) La COP devrait exhorter le secrétariat du FVC à continuer, notamment au moyen du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et du mécanisme de financement de la préparation des projets, de renforcer l'aide apportée aux

³⁹ National Committee for Sub-National Democratic Development (Cambodge), National Trust for Nature Conservation (Népal) et Banque agricole du Sénégal (Sénégal).

⁴⁰ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG_2024_GCF%20%281%29.pdf.

entités à accès direct accréditées des PMA pour l'élaboration et la soumission de projets visant à exécuter des activités prioritaires prévues dans leur PNA ;

c) La COP devrait inviter le Conseil du FVC à poursuivre ses efforts visant à faciliter l'accès des PMA au financement de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA, notamment la procédure d'approbation simplifiée, la méthode d'évaluation des projets au cas par cas et la mise en place de politiques et procédures d'accréditation simplifiées, selon qu'il conviendra.

45. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FVC au sujet du système de déploiement d'experts du FVC, qui permet aux autorités nationales désignées de demander qu'un expert local soit déployé dans leurs bureaux ou dans ceux de l'entité compétente afin d'aider le pays concerné dans ses interactions avec le secrétariat du FVC, notamment en ce qui concerne la programmation nationale, la planification à moyen terme de l'appui à la préparation, le lancement d'initiatives en rapport avec le financement traditionnel, la supervision des activités de préparation et des investissements climatiques, ainsi que le suivi des activités de projet et la communication d'informations à cet égard. Il est convenu de transmettre ces renseignements aux PMA.

46. Le Groupe d'experts a en outre décidé d'inviter le secrétariat du FVC à aider les entités à accès direct des PMA à participer à l'Expo PNA 2025, ce qui permettrait de faciliter les échanges entre pairs, notamment entre ces entités et les équipes chargées des PNA, sur les moyens d'obtenir un financement du FVC. Il l'a également invité à déterminer les activités qu'ils pourraient mener ensemble pendant l'Expo PNA 2025.

2. Fonds pour l'environnement mondial

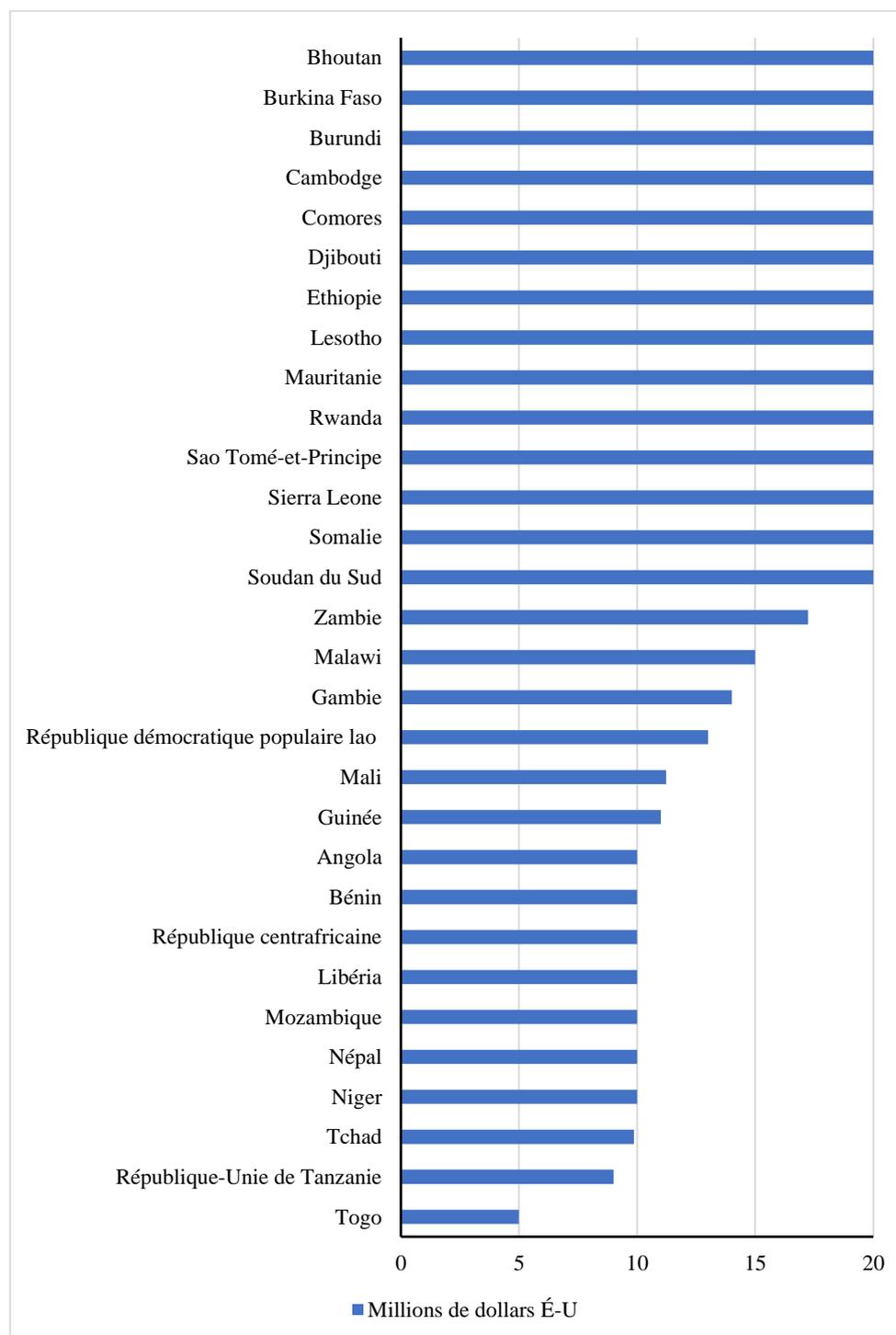
47. Le Groupe d'experts a noté qu'au 24 septembre 2024, 38 propositions de projets émanant de 30 PMA⁴¹ avaient été approuvées, leur ouvrant la possibilité d'accéder aux ressources susceptibles de leur être octroyées, soit 20 millions de dollars par pays, au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM. Parmi ces PMA, 14 pouvaient prétendre à la totalité du montant prévu (20 millions de dollars) et 16 qu'à une partie (voir fig. 3).

48. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à communiquer aux PMA qui n'avaient pas encore accès aux ressources des informations sur les financements disponibles au titre du Fonds pour les PMA et de collaborer avec le FEM et ses organismes pour aider les PMA à accéder à ce type de financement, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation menées en collaboration avec le Président du Groupe des PMA.

⁴¹ Angola, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

Figure 3

Pays ayant accédé à un financement au titre du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, au 24 septembre 2024



E. Manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux plans nationaux d'adaptation

49. Le Groupe d'experts a lancé les préparatifs de l'Expo PNA 2025, qui devrait se tenir en avril, et a envisagé de faire de l'amélioration de l'accès au financement pour l'élaboration et l'exécution des PNA le thème de la manifestation.

50. Le Groupe d'experts a décidé de prendre les mesures ci-après afin de faciliter l'organisation de l'Expo :

- a) Obtenir des contributions de fond de la part des pays et des autres parties prenantes ;
- b) Accroître les efforts visant à obtenir le plus rapidement possible des contributions financières de la part de toutes les parties prenantes en vue d'un soutien logistique ;
- c) Confirmer, en consultation avec le secrétariat et dès que possible, les dates et le lieu de l'Expo afin de faciliter la planification.

F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

51. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis et des mesures à prendre pour donner suite aux mandats émanant de la COP, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et du SBI, qui sont décrits au paragraphe 45 du document [FCCC/SBI/2024/5](#).

52. Le Groupe d'experts a examiné les versions préliminaires du rapport de synthèse sur les efforts d'adaptation déployés par les pays en développement parties et de la note d'orientation sur la mise en concordance des PNA, des CDN et des communications relatives à l'adaptation, et est convenu d'en établir la version définitive et de les publier avant la vingt-neuvième session de la COP⁴².

G. Prise en compte des questions de genre

53. Le Groupe d'experts a examiné des stratégies visant à mieux prendre en compte les questions de genre dans son programme de travail et est convenu de continuer à sensibiliser les PMA à l'importance que revêt le fait de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes lors de la désignation des participants aux manifestations organisées par le Groupe d'experts. Il a aussi décidé d'inviter les PMA et les organisations concernées à soumettre des études de cas sur la prise en compte des questions dans le genre dans l'élaboration et l'exécution des PNA, l'objectif étant d'utiliser ces informations pour rédiger une publication informative sur le sujet avec le soutien du sous-groupe d'appui multipartite.

H. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

54. Le Groupe d'experts et le Président du Groupe des PMA ont discuté des priorités et des besoins des PMA en matière d'appui pour la période 2024-2025. Le Président a souligné que l'adaptation était une priorité absolue pour les PMA et qu'il importait que le Groupe d'experts :

- a) Mobilise ou fournisse une assistance technique aux PMA qui n'avaient pas encore élaboré de PNA et les encourage à tirer parti des informations existantes pour élaborer leur PNA plutôt que d'attendre de nouvelles données et évaluations, afin d'accélérer le processus ;
- b) Remédie aux obstacles qui empêchaient les PMA d'obtenir de la part du FVC un financement de l'adaptation, notamment en s'employant à réduire le délai entre la soumission de propositions de projet et la réception des fonds ;
- c) Renforce les capacités des PMA dans les domaines clés de l'exécution des PNA ;

⁴² En application du paragraphe 13 de la décision [11/CMA.1](#).

d) Appuie l'élaboration et la soumission des communications relatives à l'adaptation, des rapports biennaux au titre de la transparence et des CDN.

55. Le Groupe d'experts et le Président du Groupe des PMA se sont mis d'accord sur les domaines de collaboration ci-après, qui permettront d'améliorer la fourniture d'un appui technique et financier aux PMA :

- a) Sensibiliser les PMA à la nécessité d'accélérer l'élaboration de leur PNA ;
- b) Encourager les PMA à inclure, dans leurs projets au titre du Programme de préparation du FVC, une disposition indiquant que leur PNA doit être élaboré le plus tôt possible ;
- c) Renforcer les efforts visant à aider les PMA à élaborer leur premier PNA en tirant parti de toutes les modalités disponibles, par exemple l'initiative Open NAP ;
- d) Faciliter la participation des PMA à l'Expo PNA 2025 avec le soutien du groupe de travail technique sur les PNA et des organisations concernées et avec l'appui d'initiatives telles que l'« Action pour l'adaptation et la résilience ».

I. Collaboration au titre de la Convention

56. Le Groupe d'experts a mentionné les activités faisant déjà l'objet d'une collaboration ou se prêtant à une collaboration éventuelle qu'il menait dans le cadre de la Convention :

- a) Continuer de participer aux travaux de l'équipe spéciale des PNA, associer le Comité de l'adaptation aux Expos PNA, soutenir l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale au moyen d'orientations techniques et de supports de formation à ce sujet⁴³ et contribuer à l'élaboration de recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis⁴⁴ ;
- b) Collaborer avec le CPF sur les questions relatives à l'accès des PMA à un financement au titre du Mécanisme financier pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment soumettre au CPF des recommandations sur ce point⁴⁵ ;
- c) Collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en participant aux travaux de son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et de son groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, sachant que leurs produits intéressent les PMA pour la planification des mesures d'adaptation et qu'il serait possible de renforcer la collaboration sur les questions de genre avec le Comité exécutif ;
- d) Concevoir des activités visant à accroître la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus d'élaboration et d'exécution des PNA et faire part des progrès réalisés à cet égard au Groupe de facilitation ;
- e) Se concerter avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour combler les déficits de connaissances relatives à l'élaboration et à l'exécution des PNA, contribuer à l'initiative Open NAP et continuer de promouvoir les possibilités de collaborer avec les PMA dans les domaines thématiques du programme de travail de Nairobi pour veiller à ce que les supports de connaissances de ce programme cadrent avec l'appui et les conseils techniques fournis en continu pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;
- f) Contribuer aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du Forum de Durban sur le renforcement des capacités en continuant de communiquer des éléments relatifs à l'appui au renforcement des capacités et aux besoins des PMA et en présentant l'outil d'alignement relatif à l'Accord de Paris et d'autres travaux qu'il mène lors de manifestations pertinentes.

⁴³ Décision 2/CMA.5, par. 44.

⁴⁴ Décision 2/CMA.5, par. 45.

⁴⁵ Décision 9/CP.27, par. 5.

57. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à prendre part à ces activités de collaboration, notamment grâce à la participation active des membres mentionnés au paragraphe 6.

J. Dialogue avec les représentants d'entités et d'organisations concernées

58. Le Groupe d'experts a échangé avec les représentants des entités et organisations concernées participant à la réunion au sujet de ce qui suit : l'aide à apporter aux PMA pour qu'ils puissent accéder aux financements du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du Fonds pour les PMA et d'autres mécanismes et ainsi exécuter les activités prioritaires prévues dans leur PNA ; l'aide à apporter aux PMA pour qu'ils aient élaboré leur PNA d'ici à 2025 ; la participation aux activités qu'il mène actuellement ou qu'il mènera bientôt, y compris à l'actualisation des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, à l'établissement de suppléments à ces directives techniques, l'organisation de l'Expo PNA 2025 et la fourniture générale d'un soutien aux PMA.

59. Les organisations ci-après ont fourni les informations suivantes concernant leur volonté de soutenir la concrétisation des idées de projets liés à l'adaptation répertoriées dans la compilation mentionnée au paragraphe 17 c) :

a) GEO a indiqué qu'il était prêt à soutenir des projets liés à l'observation de la Terre, à la surveillance des cultures et à d'autres domaines pertinents, et qu'il apportait déjà son soutien à l'Éthiopie, à la Somalie et à la République-Unie de Tanzanie à cet égard ;

b) Le PNUD a fait savoir qu'il apporterait son soutien au Bénin (deux idées), au Burundi, au Cambodge, aux Comores, au Libéria, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Niger et à la Somalie, qui l'ont désigné comme partenaire pour l'exécution de leurs idées de projet, et aussi qu'il était disposé à aider Haïti, le Népal et le Soudan du Sud, à leur demande, en tant que partenaire d'exécution ;

c) Le PNUE a indiqué qu'il était prêt à faire office de partenaire d'exécution au Bangladesh, en Érythrée, en Gambie, au Libéria, en Mauritanie, au Népal et en République-Unie de Tanzanie pour des projets reposant sur des solutions fondées sur la nature ;

d) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait part de sa volonté de soutenir des projets ayant une composante scientifique, notamment ceux axés sur la conservation de la biodiversité et la gestion des eaux transfrontières.

60. Les représentants des entités et organisations concernées participant à la réunion ont dit que les entités de financement et les partenaires d'exécution devraient réunir les projets portant sur des thèmes similaires ou connexes dans des programmes multipays afin de réduire les difficultés et problèmes qu'un pays peut rencontrer quand il réalise un projet de manière indépendante. Ils ont noté qu'il fallait poursuivre les efforts au niveau national pour renforcer la collaboration entre l'entité principale chargée de la lutte contre les changements climatiques et les ministères concernés, en particulier dans les domaines thématiques très vulnérables aux changements climatiques, mais qui ne font l'objet que d'un éventail limité de projets.

61. En outre, les informations ci-après ont été fournies :

a) Le FVC a indiqué que les nouvelles modalités opérationnelles de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, telles que définies dans la stratégie de planification 2024-2027⁴⁶, devraient être mises en place entre septembre et novembre 2024, et qu'il continuait d'aider les entités nationales désignées et ses centres de liaison à élaborer des propositions de projet leur permettant d'accéder à ses financements, avec le soutien de ses services d'assistance régionaux ;

⁴⁶ Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/readiness-strategy-2024-2027>.

b) Le FEM a fourni des informations sur les progrès réalisés par les PMA dans l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA pendant la huitième opération de reconstitution de ses ressources et a annoncé qu'il avait approuvé des ébauches de projet provenant de 32 des 45 PMA et que ceux-ci avaient reçu une partie ou l'intégralité des ressources octroyées par le Fonds. Il a également indiqué que les travaux se poursuivaient dans le cadre de ses différents programmes (communication et visibilité, sensibilisation et aide au renforcement des capacités en matière de planification et de programmation, coordination et apprentissage organisationnel) et que les 45 PMA avaient participé aux ateliers régionaux de programmation et de stratégie qu'il avait organisés en 2023 et 2024 ;

c) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a rendu compte de l'aide qu'elle fournissait actuellement (soutien technique et institutionnel, aide à l'accès au financement et à l'élaboration de produits et supports de connaissance) aux PMA dans le domaine de l'adaptation. Elle aide actuellement cinq PMA, dont deux ont présenté des projets qui ont été approuvés par le FVC, à bénéficier de l'aide de ce dernier en matière de préparation des PNA. Elle aide également 31 PMA à obtenir des ressources du Fonds pour les PMA afin d'exécuter leurs projets d'adaptation, sachant que 18 d'entre eux ont des projets en cours d'exécution et que les autres devraient lancer leur projet début 2025. Elle a aussi élaboré quatre suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

d) GEO a rendu compte des efforts qu'il déployait pour favoriser la prise en compte des observations de la Terre dans l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment la rédaction, en 2022, d'un supplément aux directives techniques et l'organisation, en 2023 et en 2024, d'une série de webinaires et d'ateliers d'apprentissage sur l'agriculture et la surveillance des cultures. Il a donné quelques exemples de ce que la prise en compte des observations de la Terre permettait de faire, notamment la cartographie des terres cultivées et des pâturages au Mozambique et en Somalie, l'élaboration d'un bulletin de suivi des cultures en Zambie et la production de statistiques agricoles au Lesotho. En outre, GEO collabore avec plusieurs PMA afin de les aider à créer et mettre en place des systèmes de surveillance des cultures ;

e) Le PNUD a rendu compte des progrès qu'il avait accomplis concernant l'assistance aux PMA en matière d'adaptation, indiquant qu'il aidait 43 PMA à exécuter des projets d'adaptation relatifs aux systèmes agricoles et à la sécurité alimentaire, à l'adaptation côtière, aux systèmes d'information climatique et d'alerte précoce, aux moyens de subsistance résistants au climat, à l'adaptation fondée sur les écosystèmes, à la gestion intégrée des ressources en eau, à la résilience des infrastructures, aux systèmes de santé et à la résilience climatique en milieu urbain. Il aidait aussi 33 PMA à élaborer une réserve de projets d'adaptation à soumettre au financement du FVC, du Fonds pour les PMA et d'autres mécanismes, et 4 d'entre eux ont réussi à obtenir des ressources du Fonds pour les PMA en 2024. Le PNUD a également aidé des pays dans le cadre de l'initiative d'accélération de la filière d'adaptation⁴⁷, de l'initiative Promesse climatique⁴⁸, du programme d'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture⁴⁹, du programme de renforcement de la résilience des systèmes de santé dans les PMA asiatiques⁵⁰ et du Mécanisme de financement des observations systématiques⁵¹ ;

f) La Commission économique pour l'Afrique a rendu compte de la création du Mécanisme africain d'investissement dans des projets résilients aux changements climatiques (AFRI-RES), qui vise à intégrer la résilience climatique à long terme dans les investissements réalisés dans des domaines concernés au premier plan par les changements climatiques tels que l'eau, les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. Elle a aussi encouragé les pays à tirer profit de l'appui technique et financier aux mesures d'adaptation offert par les organisations

⁴⁷ Voir <https://pia2022.ndcpartnership.org/title-tbd-accelerating-investment-in-adaptation>.

⁴⁸ Voir <https://climatepromise.undp.org>.

⁴⁹ Voir <https://www.adaptation-undp.org/scala>.

⁵⁰ Voir <https://www.adaptation-undp.org/projects/building-resilience-health-systems-asian-least-developed-countries-climate-change>.

⁵¹ Voir <https://un-soff.org>.

des Nations Unies, y compris dans le cadre de coalitions thématiques promouvant l'action et la résilience climatiques ;

g) Le PNUE a décrit ce qu'il faisait pour aider 10 PMA à élaborer leur PNA, indiquant que l'un d'entre eux avait déjà soumis son PNA, et aider 3 autres PMA à élaborer ou à soumettre des propositions de projet leur permettant de bénéficier d'un financement du FVC pour l'élaboration de leur PNA. Il a souligné qu'il avait soutenu l'exécution de projets d'adaptation dans 20 PMA depuis 2002 ;

h) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a présenté les domaines dans lesquels elle pourrait aider les PMA à appliquer des mesures d'adaptation, notamment la biodiversité, la protection des écosystèmes côtiers et marins, l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, la gestion des ressources en eau, ainsi que les systèmes de savoirs locaux et autochtones. Elle a souligné qu'il importait de renforcer le rôle des systèmes nationaux et régionaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation dans la planification et l'exécution des mesures d'adaptation, et de faire progresser la recherche et le développement pour renforcer les efforts d'adaptation ;

i) L'Organisation météorologique mondiale a rendu compte des mécanismes qu'elle avait mis en place pour aider les PMA à accéder aux informations climatologiques et à les utiliser à des fins d'adaptation et pour soutenir directement l'exécution de projets, notamment l'initiative « Alertes précoces pour tous », l'initiative de veille mondiale des gaz à effet de serre et le Réseau d'observation de base mondial. Elle a dit qu'elle faisait profiter ses partenaires de ses compétences techniques afin que ceux-ci puissent fournir aux pays en développement une assistance reposant sur les besoins, et qu'elle aidait les pays en développement à mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la collecte d'informations météorologiques et climatiques. En outre, elle a présenté le Mécanisme de financement des observations systématiques, qui octroie des financements non remboursables pour la collecte de données météorologiques et climatiques, et a donné des exemples de sources d'informations climatiques régionales et mondiales que les pays pouvaient utiliser pour élaborer et exécuter leur PNA.

IV. Activités prioritaires pour la période 2024-2025

62. Le programme de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 prévoit les activités prioritaires ci-après, qui seront menées entre septembre 2024 et avril 2025, conformément à sa vision⁵² et aux besoins des PMA en matière d'appui, sous réserve de la disponibilité des ressources :

a) Aider davantage les PMA à exécuter leur PNA et, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à élaborer leur premier PNA d'ici la fin de l'année 2025, notamment en mobilisant l'appui des organisations concernées ;

b) Mettre au point le texte définitif du guide technique sur l'exécution des PNA ;

c) Mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA afin de tenir compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC ;

d) Élargir l'inventaire des financements dont les PMA peuvent disposer en matière d'adaptation pour y inclure les sources autres que celles du Mécanisme financier ;

e) Dispenser une formation sur, entre autres, l'élaboration de projets, l'accès au financement, l'alignement des flux de financement, la coordination des institutions nationales chargées de mobiliser des fonds et d'y accéder et d'exécuter les projets relatifs à l'adaptation, et l'amélioration de la gestion des données, l'objectif étant d'aider les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA efficacement et dans les meilleurs délais ;

f) Organiser l'Expo PNA 2025.

⁵² Voir le document à l'adresse <https://unfccc.int/documents/638044>, par. 14 et 15.

Annexe I

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 22 août 2024

<i>Membre</i>	<i>Partie</i>
Laurie Ashley	États-Unis d'Amérique
Dominique Auger	Canada
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haïti
Mokoena France	Lesotho
Payai Manyok John	Soudan du Sud
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Richard Mfumu Lungu	Zambie
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Buddi Sagar Poudel	Népal
Idrissa Semde	Burkina Faso
Caoimhe Sweeney	Irlande
Maaïke Willemsen	Royaume des Pays-Bas
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

Annexe II

Activités menées par l'Angola, Djibouti, les Îles Salomon et le Yémen entre 2015 et le 31 juillet 2024 pour entamer l'élaboration de leur plan national d'adaptation

<i>Partie</i>	<i>Activités menées par la Partie</i>
Angola	<p>A mené une étude de vulnérabilité en 2015, avec le soutien du Programme d'appui mondial aux PNA, mais n'a pas été en mesure de donner suite à l'étude en raison du manque de fonds.</p> <p>A entamé en 2015, avec le soutien du PNUE en tant que partenaire d'exécution, l'élaboration d'une proposition d'appui à l'élaboration d'un PNA, qui a été soumise au FVC en 2019, puis retirée à la demande de l'autorité nationale désignée en 2020.</p> <p>A repris l'élaboration de la proposition en février 2024, dans l'espoir qu'elle soit soumise à la fin du mois de juin 2024.</p> <p>A défini un cadre initial pour le PNA sur la base du pilier « adaptation » de sa stratégie nationale 2022-2035 relative aux changements climatiques, qui fait des zones côtières, de la gestion de la sécheresse, de l'agriculture résiliente et de la résilience des infrastructures des domaines prioritaires.</p>
Djibouti	<p>A organisé un atelier de lancement et a commencé à rédiger en 2015, avec le soutien du Programme d'appui mondial aux PNA, une proposition d'appui à l'élaboration d'un PNA en vue de la soumettre au FVC.</p> <p>A soumis sa proposition au FVC en 2018, avec le soutien du PNUD en tant que partenaire d'exécution, à la suite de quoi de nombreux examens et retours d'information ont eu lieu entre le pays, le PNUD et le FVC, la dernière proposition révisée comme suite au retour d'informations reçues ayant été faite en avril 2023 ; la proposition doit maintenant faire l'objet d'une nouvelle révision au titre des nouvelles modalités opérationnelles du Programme d'appui du FVC à la planification et aux activités préparatoires, qui n'ont pas encore été publiées.</p>
Îles Salomon	<p>A préparé en 2018, avec le soutien de la Communauté du Pacifique, une première proposition d'appui à l'élaboration d'un PNA, mais a enregistré des retards dans la soumission de la proposition, qui ont été exacerbés, entre autres, par des modifications des directives et modèles du FVC.</p> <p>A soumis la proposition au FVC en 2021 et a reçu un retour d'informations dont il allait tenir compte pour soumettre une proposition révisée au cours du premier trimestre de 2024. Cependant, la proposition n'a pas été soumise comme prévu, car le secrétariat du FVC a demandé au partenaire d'exécution de refaire la proposition selon le nouveau modèle du FVC. Compte tenu des retards dans l'accès à l'aide à l'élaboration du PNA proposée par le FVC, le pays a obtenu le soutien de l'Institut mondial de la croissance verte pour la rédaction de son PNA.</p>
Yémen	<p>A commencé à rédiger en 2018, avec le soutien du PNUE en tant que partenaire d'exécution, une proposition d'appui à l'élaboration d'un PNA, mais l'instabilité politique a empêché que la proposition soit soumise au FVC.</p> <p>A repris l'élaboration de sa proposition en 2021, cette fois avec le PNUD en tant que partenaire d'exécution, bien que les nouvelles directives et les nouveaux modèles du FVC retardent sa soumission.</p>